

1. IDENTIFICATION DU POSTE

Dénomination :

- Médecin responsable de l'Unité HPCI

Rattachement :

- SMPH

2. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Médecin-chef du Service de médecine préventive hospitalière (SMPH)

3. POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

Direction du programme

4. RELATIONS FONCTIONNELLES :

- Infirmière(s) coordinatrice(s) HPCI
- Médecin coordinateur HPCI
- Médecins HPCI régionaux
- Médecin référent HPCI pour les cliniques privées
- Experts et consultants selon besoins.

3. MISSION DU POSTE

- Mise en œuvre du Concept vaudois d'Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection (HPCI)
- Responsabilité du maintien d'un programme cantonal coordonné en HPCI.

4. OBJECTIFS

- Mise en place de directives, de recommandations et de protocoles communs en HPCI pour le canton de Vaud
- Mise sur pied d'indicateurs communs et de surveillance commune dans les différents établissements du canton de Vaud
- Développement d'outils informatiques communs disponibles pour les différents partenaires
- Coordination et soutien des cellules HPCI des différents réseaux
- Coordination de l'Unité HPCI
- Coordination de la formation en HPCI de tous les partenaires.

5. TÂCHES SPECIFIQUES DU POSTE

1. En collaboration avec les différents partenaires du programme cantonal HPCI :
 - élaborer des directives, des recommandations et des protocoles communs en HPCI pour tous les établissements sanitaires du canton
 - mettre en place des indicateurs et des protocoles de surveillance communs
 - centraliser les données de surveillance
 - développer des outils informatiques communs disponibles notamment sur Internet (manuel HH, communication de situations épidémiques, courbe épidémiologique de la résistance des germes, etc.).

- mettre en place une surveillance de la résistance des germes (centralisation des données)
 - valoriser les résultats des surveillances
 - coordonner la restitution des résultats au sein des réseaux et des établissements
 - valider une trame d'enseignement en HPCI pour les établissements de formation et la coordination de l'enseignement
 - superviser voire participer activement au développement des groupes de travail pour les projets HPCI, en conformité avec l'Unité cantonale de coordination
 - superviser les activités de prévention, de surveillance
 - promouvoir la gestion du risque infectieux
 - conseiller des mesures correctives aux problèmes HPCI qui lui sont soumis
 - valider des recommandations HPCI élaborées par les cellules régionales et autres partenaires de terrain en vue de leur soumission à la direction du programme
 - dispenser la formation HPCI en fonction des besoins recensés
 - participer aux séances organisées par les membres de l'Unité HPCI
 - collaborer à la permanence téléphonique
2. Participer à la garde des maladies transmissibles (18 semaines de piquet par an)
 3. Fournir une expertise scientifique au Médecin cantonal concernant le contrôle des maladies transmissibles.

6. EXIGENCES REQUISES

Formation professionnelle :

- FMH en infectiologie ou formation équivalente
- Formation continue selon les exigences FMH, avec orientation sur l'épidémiologie

Compétences particulières :

- Etre capable de travailler en interdisciplinarité
- Démontrer un esprit de collaboration et de négociation
- Posséder des compétences pédagogiques et de « leadership »
- Avoir des connaissances en anglais.

7. TAUX D'ACTIVITE

Taux d'activité de 50%.